

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 17 juillet 2024

PLATEFORME DE PREVENTION ET SOINS EN ORTHOPHONIE (PPSO) EN NORMANDIE : UN DISPOSITIF POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Troubles de la parole, du langage, de la communication, de la déglutition ou de l'apprentissage... Ces questions peuvent se poser à tous les âges de la vie. Mais comment savoir si une prise en soins orthophoniques est nécessaire ? Afin de mieux orienter les patients et fluidifier l'accès vers les soins orthophoniques, l'ARS Normandie et l'URPS orthophonistes ont lancé le 17 juin une plateforme gratuite de prévention et soins en orthophonie (PPSO) sur la région, reposant sur la complémentarité entre le site internet national <https://www.allo-ortho.com> et le déploiement d'un dispositif normand de régulation téléphonique et d'orientation en orthophonie.

Le lancement de la Plateforme de prévention et soins en orthophonie (PPSO) en Normandie est l'un des objectifs communs aux 7 feuilles de route départementales de l'ARS Normandie ([à consulter ici](#)), traduction du Projet régional de santé 2023-2028 au plus près des territoires.

La plateforme est l'une des réponses apportées aux difficultés d'accès aux prises en soins orthophoniques rencontrées par les Normands. La Normandie est l'une des régions de France métropolitaine avec la plus faible densité d'orthophonistes (29,1 orthophonistes salariés ou libéraux pour 100 000 habitants contre 36,4 pour la France métropolitaine – source AGIT 2023). Dans ce cadre, un nouveau [zonage orthophoniste](#) a également été arrêté en janvier dernier.

Portée par l'URPS orthophonistes et l'ARS Normandie, la PPSO se compose du [site internet](#) national, [allo-ortho.com](#), qui apporte informations et orientation pour les patients, ainsi que d'un dispositif de régulation régional qui permet de préciser la réponse adaptée à la demande de soins :

- **pour les usagers (gratuit)**, le site internet [allo-ortho.com](#) fait le lien entre parents, aidants, patients et orthophonistes, grâce à de nombreux articles, rédigés par des professionnels avec les réponses aux questions du quotidien. Lorsque cela est nécessaire, il permet d'apporter une réponse à la question "ai-je besoin d'un orthophoniste ?" via un questionnaire en ligne adapté selon les situations (âge, difficultés rencontrées...) et la mise en relation avec l'un des orthophonistes régulateurs pour la Normandie (20 % des bilans orthophoniques réalisés ne nécessitent pas de prises en charge).
- **pour les orthophonistes (gratuit)**, la plateforme permet alors de faciliter la gestion des demandes et de fluidifier l'accès vers les soins orthophoniques. En effet, depuis le 17 juin des orthophonistes régulateurs normands répondent aux questions des usagers de la région nécessitant de compléter les réponses apportées par le site le site internet [allo-ortho.com](#). Sur la base du questionnaire en ligne précédemment renseigné par l'utilisateur, l'échange téléphonique leur permet de :

- évaluer si la demande correspond à un besoin d'orthophonie, à une urgence éventuelle, ou si d'autres professionnels doivent être contactés,
- proposer un adressage vers les orthophonistes les plus proches pour les usagers qui en ont besoin via une solution de géolocalisation : la liste d'attente commune régionale.

En résumé :

Un parcours pour orienter au mieux les patients en fonction du besoin :

1. Le patient se rend sur le site internet <https://www.allo-ortho.com> afin de consulter des informations sur la prévention des troubles relevant du champ de compétences des orthophonistes et des indications sur la nécessité de consulter un orthophoniste. Un questionnaire est également disponible afin d'évaluer les contours de la demande.
2. En cas de besoin, le patient peut être mis en relation téléphonique avec un orthophoniste régulateur qui pourra indiquer si une prise de soins orthophonique est nécessaire : les orthophonistes régulateurs sont mobilisés en Normandie depuis le 17 juin.
3. Si la demande est justifiée, elle sera transmise aux orthophonistes du secteur.